Avis Public

Outremont
Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1° que lors de sa séance extraordinaire tenue le 21 juin 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté le Règlement AO-378 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement concernant les permis et certificats (1176)* » ;

2° que l'objet de ce règlement vise à ajouter des exigences concernant l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation ou le remplacement d'un appareil mécanique et à assujettir, pour l'ensemble du territoire, les appareils mécaniques visibles d'une voie publique au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (1189).

3° qu'en date du 5 juillet 2018, le greffier de la Ville de Montréal a, conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement;

4° que ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 12 juillet 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement
Julie Desjardins, avocate

Outremont